

## 3 • Label "Entreprise, partenaire de l'apprentissage"

Vous osez l'apprentissage de manière constructive et qualitative

## 4 • Titre et certification du maître d'apprentissage

### objectif

Valoriser les entreprises :

- Valoriser les entreprises qui intègrent la notion de parcours de formation en partenariat avec le CFA.
- Accompagner au mieux l'apprenti dans l'acquisition des compétences et des savoir-faire pertinents pour une formation utile à son insertion professionnelle.

### conditions d'accès au label

- 1 • Déposer un dossier de candidature (à demander auprès de la CCI Essonne).
- 2 • Être identifié comme éligible par les représentants du CFA selon les critères d'évaluation définis.
- 3 • Validation du dossier de candidature par le jury technique composé de représentants de CFA.

> cible

### les 7 engagements

- 1 • Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en privilégiant autant que possible le recrutement par la voie de l'alternance.
- 2 • Valoriser l'engagement des tuteurs/maîtres d'apprentissage en leur accordant le temps et les moyens utiles à leur mission.
- 3 • Personnaliser sa démarche de formation et choisir librement les moyens pour parvenir à l'objectif.
- 4 • Confier à l'apprenti des missions professionnelles en lien avec le diplôme préparé.
- 5 • Former ses maîtres d'apprentissage à la fonction tutorale.
- 6 • Construire, formaliser ou améliorer le parcours de formation en lien avec le CFA.
- 7 • Agir en partenaire avec le CFA et s'impliquer dans l'accompagnement de l'apprenti.



Entreprises avec une équipe tutorale et/ou un maître d'apprentissage occupant la fonction depuis moins de 3 ans.

### objectif

Valoriser les entreprises :

- Formaliser et reconnaître les aptitudes des maîtres d'apprentissage à accompagner les jeunes en entreprises.
- Valoriser la fonction de maître d'apprentissage en entreprise.

### le certificat de compétences en entreprise

#### Cible

- Maîtres d'apprentissage ayant plus d'un an d'ancienneté.
- Pour toutes les entreprises, quels que soient le secteur d'activité et le nombre de salariés.

#### Acteurs du dispositif

- **Le candidat** constitue son portefeuille de preuves à partir de sa situation de travail.
- **L'évaluateur** accompagne le candidat dans l'élaboration de son portefeuille, selon le référentiel de compétences.
- **La certification** : délivrance du certificat de compétences sous le logo ACFCI/CCI/AFAQ Compétences.

### le titre Maître d'apprentissage

#### Cible

- Maîtres d'apprentissage ayant accompagné au moins 2 apprentis.
- TPE et PME de moins de 21 salariés quel que soit le secteur d'activité.

#### Processus en 5 étapes

- Recruter un apprenti, former un collaborateur.
- Accueillir, intégrer.
- Transmettre les compétences professionnelles en entreprise.
- Gérer l'alternance avec le CFA.
- Accompagner l'apprenti vers le métier et la construction de son projet professionnel.

#### Acteurs du dispositif

- **Le candidat** constitue son livret de compétences à partir de sa situation de travail.
- **L'accompagnateur** aide le candidat à identifier et formaliser ses compétences.
- **Le jury** veille à la qualité de l'évaluation selon le référentiel de compétences et délivre le titre de MA.

### modalités tarifaires

#### Action cofinancée par la Région.

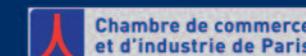
- Pour les entreprises de moins de 21 salariés : gratuité de la certification.
- Pour les entreprises de 21 salariés et plus : participation de 240 € (les 80 % restant étant pris en charge par la Région).



Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne



# L'apprentissage en 4 étapes



# 4 étapes •

## pour valoriser l'apprentissage

pour toute entreprise accueillant au moins un apprenti

### 1 • La charte de l'apprentissage

Vous osez l'apprentissage pour la première fois

### 2 • Les défis de l'apprentissage

Vous osez l'apprentissage de manière significative ou dans la durée

Charte de l'apprentissage

Défis de l'apprentissage

Label "Entreprise, partenaire de l'apprentissage"

Titre et certification du maître d'apprentissage

valoriser l'entreprise

valoriser le tuteur/maître d'apprentissage

contact

Dahmane DAIRI  
conseiller  
ressources humaines  
service Développement  
emploi & compétences  
Tél. : 01 60 79 90 62  
Fax : 01 64 97 94 98  
d.dairi@essonne.cci.fr

#### objectif

- Inviter les entreprises à "Oser l'apprentissage".
- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.
- Reconnaître les compétences des "maîtres d'apprentissage" par un titre.
- Développer la fonction tutorale en entreprise et les capacités à former.

#### objectif

L'entreprise s'engage en faveur de la formation des jeunes et de leur insertion professionnelle, en "Osant l'apprentissage".

Elle contribue au développement économique et social du territoire Essonnien. Elle s'affirme socialement responsable par :

- les convictions et les valeurs personnelles du dirigeant(e), en formant des jeunes dans le cadre de l'apprentissage,
- la volonté de construire aujourd'hui, les entreprises de demain,
- l'accueil et la formation d'apprentis qui collaboreront, dirigeront ou reprendront les entreprises de demain.

Les chambres consulaires (CCI et CM) s'engagent aux côtés des entreprises signataires de cette charte à développer une réelle pédagogie de l'alternance.

acteurs concernés

#### les 6 engagements

- 1 • L'entreprise s'engage de manière volontaire dans cette démarche citoyenne : "Osez l'apprentissage".
- 2 • Elle soutient la formation et l'emploi des jeunes par le recrutement d'un jeune en alternance.
- 3 • Elle valorise l'engagement des tuteurs et maîtres d'apprentissage.
- 4 • Elle agit en partenaire avec les acteurs de l'apprentissage (CFA, chargé de recrutement, formateurs...) afin d'améliorer la qualification des jeunes.
- 5 • Elle favorise le dialogue entre les partenaires de l'apprentissage (entreprise, apprenti, CFA...) et encourage les échanges et les solutions de type "gagnant/ga-gnant" avec ses partenaires.
- 6 • Elle reconnaît et respecte les principes, valeurs et engagements de cette charte.



- Les dirigeant(e)s d'entreprises essonniennes "Osant l'apprentissage" pour la première fois, quels que soient l'activité et l'effectif.
- La Faculté des métiers.

#### objectif

Valoriser les entreprises :

- qui intègrent régulièrement un pourcentage d'apprentis dans leur effectif
- ou**
- qui s'engagent durablement dans l'apprentissage.

Les chambres consulaires (CCIE et CM) accompagnent les entreprises concernées dans cette démarche de reconnaissance à travers un "Défi de l'apprentissage" en apportant soutien et promotion à l'action initiée.

#### les 4 engagements

- 1 • Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en privilégiant autant que possible le recrutement par la voie de l'alternance.
- 2 • Se porter candidat pour obtenir le "Défi de l'apprentissage" ou être identifiée comme éligible par les représentants du CFA.
- 3 • Accepter les critères définis par le jury technique annuel composé des représentants de CFA (CRE...) pour validation de la candidature.
- 4 • Etre présent (ou se faire représenter) lors de la cérémonie de remise des "Défis".



Pourcentage d'apprentis dans l'effectif de l'entreprise

- de 0 à 50 salariés : 1 apprenti et +
- de 51 à 150 salariés : 2 apprentis et +
- de 151 à 250 salariés : 3 apprentis et +
- + de 250 salariés : respect de la loi du 31 mars 2006

critères d'éligibilité

ou

Recrutement d'au moins 2 apprentis à la suite sur 5 ans.